

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° I-988

présenté par  
M. Descoeur

-----

**ARTICLE 19**

À la fin de l'alinéa 16, substituer au montant :

« 226 117 »

le montant :

« 346 117 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à lisser sur cinq ans la baisse des ressources affectées aux Chambres de Commerce et d'Industrie, en commençant par une diminution de 30 millions d'euros du plafond de taxe pour frais de chambres (TACVAE).